



Général de police Adul Sangsingkeu
Président de la Commission des travailleurs

- Date de naissance** - 8 avril 1954
- Formations**
- Licence en Administration publique, Académie des Cadets de la Police
 - Master ès Lettres, Université Kasetsart
- Profession précédente** - Fonctionnaire politique
- Expériences**
- Ministre du Travail
 - Ministre du Développement social et de la sécurité humaine
 - Commissaire général de la Police royale thaïlandaise
 - Secrétaire général du Bureau de contrôle des stupéfiants, Ministère de la Justice

La Commission des Travailleurs

- | | |
|---|---------------------------|
| 1. Général de police Adul Sangsingkeu | Président |
| 2. Général Worapong Sanganetra | Président des Conseillers |
| 3. Mlle Renu Tunkachivangoon | première Vice-Présidente |
| 4. M. Jarin Chakkaphark | deuxième Vice-Président |
| 5. Amiral Panlop Tamisanon | troisième Vice-Président |
| 6. Lieutenant-Général de police Sanit Mahathavorn | quatrième Vice-Président |
| 7. M. Narong Rattananugul | Secrétaire |
| 8. M. Sakchai Tanaboonchai | Secrétaire adjoint |
| 9. M. Jirachai Moontongroy | Porte-parole |
| 10. Général Chawengsak Thongsaluay | Conseiller |
| 11. M. Surachai Danaitangtrakul | Conseiller |
| 12. M. Praman Sawangyat | Membre |
| 13. Général Varah Boonyasit | Membre |

Attributions et Pouvoirs

Ayant les attributions et pouvoirs d'examiner le projet de loi, de mener les affaires, d'examiner les faits ou d'étudier toute question relative aux affaires des travailleurs thaïlandais et des travailleurs étrangers dans le pays, les travailleurs thaïlandais à l'étranger, les travailleurs indépendants, le bien-être, la sécurité sociale, la sécurité au travail, la santé professionnelle, la promotion et le développement durable des capacités de travailleurs, y compris la liaison avec les organisations nationales, étrangères, les communautés nationales et internationales concernant les affaires du travail, et aussi d'examiner, étudier, suivre, suggérer et accélérer la réforme nationale et les plans directeurs conformément aux stratégies nationales dans le cadre des attributions et pouvoirs ainsi que d'autres sujets connexes.